

L'intégralité de la déclaration de politique générale du PM

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables Députés, En me présentant aujourd'hui devant cette auguste Assemblée, j'éprouve un profond sentiment de fierté ; la fierté de vivre dans un pays où l'enracinement de la culture démocratique permet, à tout moment, un dialogue fécond entre les pouvoirs exécutif et législatif.

La fréquentation assidue de ce lieu, au cours des années 2007 et 2008, m'a permis de conforter la haute idée que je me suis toujours faite de cette Institution et de la noble mission que vous y exercez avec dévouement, au nom du Peuple.

Vous comprenez donc mon émotion et ma fierté, de revenir, ici, investi de la confiance du Président de la République, Son Excellence, Monsieur Macky SALL, pour décliner sa vision du développement économique et social de notre pays et, en même temps, sacrifier à une tradition républicaine bâtie autour d'un idéal : être au service de son Peuple.

Oui, nous avons choisi de vivre en République et donc d'être au service de notre Peuple.

Servir notre Peuple, c'est, avant tout, faire le choix de veiller sur ses intérêts ; c'est œuvrer à réaliser ses aspirations ; c'est travailler à satisfaire ses attentes et à traduire son rêve en une réalité quotidienne.

Servir notre Peuple, c'est faire le choix d'exalter la vertu, de combattre l'injustice, de protéger les plus faibles, de promouvoir la démocratie, la transparence et l'équité.

Le Chef de l'Etat m'a honoré de sa confiance en me confiant la mission de conduire le Gouvernement, chargé de réaliser ses ambitions pour le Sénégal. Je me ferai un devoir de le servir avec loyauté et fidélité, par un engagement sans réserve et sans limite, avec toute l'équipe gouvernementale à mes côtés.

Cette exaltante mission qui vaut tous les sacrifices nous impose un devoir de dialogue, un devoir de partage, mais également un devoir de transparence.

Nous sommes donc venus partager avec vous, avec nos compatriotes d'ici et de la Diaspora, une grande et généreuse ambition pour le Sénégal, une ambition bâtie autour d'une vision qui transcende les générations.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables députés,

C'est ici que le Président Macky Sall, alors Président de l'Assemblée nationale, a conforté sa forte sensibilité aux doléances des populations, relayées au sein du Parlement par ses mandataires.

Une fois déchargé de ses hautes fonctions à la tête cette illustre Institution, il a sillonné le Sénégal des profondeurs, pour prendre la mesure des grandes espérances de nos compatriotes.

Porté à la tête de l'Etat le 25 mars 2012, dans une ferveur et une sérénité encore saluées à travers le monde, le Président Macky SALL a choisi de donner un exemple aux élites politiques, en décidant de réduire volontairement son mandat en cours, de sept à cinq ans.

Voilà donc un acte de renoncement qui marquera à jamais l'histoire !
Depuis le 25 mars 2012, le Président de la République a inscrit l'amélioration immédiate des conditions de vie des populations au cœur de son action politique.

C'est l'occasion pour moi de rendre un hommage appuyé à mes prédécesseurs qui se sont dévoués corps et âme, pour la matérialisation de cette volonté du Président de la République.

Nous pouvons tous le constater, bien des choses ont été réalisées en si peu de temps et souvent dans un environnement économique marqué par de fortes contraintes.

Des efforts de redressement importants ont été consentis pour la maîtrise du déficit budgétaire, l'assainissement des finances publiques et le soutien au pouvoir d'achat de nos compatriotes.

Les populations sénégalaises et, en particulier, les couches les moins favorisées, saluent encore les mesures de baisse des prix des denrées de première nécessité prises dès les premières heures de la seconde alternance au pouvoir, en dépit des fluctuations des cours observées sur le marché international.

La baisse de l'impôt sur les salaires, effective depuis le 1er Janvier 2013, a contribué par son ampleur, à une revalorisation significative du pouvoir d'achat des salariés.

Au même moment, le monde rural a bénéficié, de 2012 à la présente campagne agricole, de mesures d'assistance exceptionnelle et de soutien en matériels et intrants pour plus de 91 milliards de FCFA, pour la relance des activités agropastorales.

Plus de 100 000 ménages, parmi les plus vulnérables, bénéficient aujourd'hui d'une allocation de 100 000 FCFA par an, à travers le programme de bourses de sécurité familiale, dans des conditions de sélection les plus transparentes. Le nombre de bénéficiaires passera à 200.000 familles dès 2015, avec une enveloppe de 20 milliards de FCFA.

Depuis janvier 2014, le coût du loyer a connu une baisse substantielle, soulageant les budgets des ménages d'une charge jusqu'ici pesante et incompressible.

Avec la mise en vigueur de la Loi d'orientation sociale, les personnes vivant avec un handicap sont mieux prises en charge à travers les centres de réadaptation

socioprofessionnelle par le biais de la carte d'égalité des chances qui offre un accès gratuit aux soins dans les structures publiques.

La Couverture Maladie universelle est devenue une réalité avec 372 mutuelles de santé déjà opérationnelles couvrant 145.000 personnes. Il en est de même de la gratuité des soins au profit des enfants âgés de 0 à 5 ans dont plus de 1.100.000 bénéficient d'une prise en charge nutritionnelle.

Tous ces programmes continueront à renforcer nos stratégies de réduction accélérée des niveaux actuels de mortalité maternelle et infanto-juvénile et d'accès plus équitable aux soins.

A travers le plan Sésame rénové et renforcé et la gratuité des dialyses et des césariennes sur l'ensemble du territoire, notre option de la santé pour tous, droit reconnu à chaque citoyen, prend de plus en plus l'allure d'une priorité.

Depuis plus d'un an, près de 2000 logements sociaux abritent des familles jadis sinistrées par les inondations et leur offrent, aujourd'hui, un cadre de vie décent.

Des ouvrages d'assainissement d'envergure permettent également de protéger des inondations les populations de Dakar et sa banlieue, de Touba, de Saint-Louis, de Bambey, de Fatick et d'autres localités du pays. Plus de 73 milliards de FCFA ont été mobilisés pour ces programmes.

Au plan de la gouvernance, je mentionnerai singulièrement la mise en place de l'Office national de lutte contre la fraude et la corruption (Ofnac), l'adoption de la Loi sur la déclaration de patrimoine, le Code de transparence dans la gestion des finances publiques et les mesures prises pour faciliter l'accès à l'information budgétaire.

Les nouveaux Codes généraux des Impôts et Domaines et des Douanes ont été adaptés aux exigences de compétitivité et de performance de l'économie.

Les signes de la relance économique sont bien visibles, avec une croissance attendue à 4,5 % à la fin de l'année, une plus grande maîtrise du déficit budgétaire, des performances accrues dans l'agriculture avec plus de 82.000 tonnes de produits horticoles exportés en 2014, niveau jamais atteint, une production record de 230 000 tonnes d'oignons et des progrès notables dans la riziculture.

Le secteur des BTP se redresse et l'environnement des affaires s'améliore, comme le confirme notre entrée dans le top 5 mondial des meilleurs réformateurs du dernier rapport « Doing business ».

Mais nous demeurons encore confrontés à des réalités internes et externes objectives qui limitent fortement notre ambition de faire encore plus pour nos populations.

En effet, notre économie présente des signes de fragilité depuis plusieurs décennies, avec des niveaux de croissance assez faibles pour éradiquer la pauvreté et réduire les inégalités sociales et spatiales.

Les moteurs traditionnels de la croissance s'essouffent, dans un contexte de faible diversification du tissu économique et de productivité limitée des facteurs.

La réalité de notre tissu économique, c'est d'abord un secteur agricole qui souffre d'une insuffisante structuration de ses chaînes de valeurs, d'un faible développement des productions à haute valeur ajoutée et qui demeure très vulnérable aux aléas climatiques, bien que concentrant plus de 60% des actifs.

La réalité de notre tissu économique, c'est aussi la prédominance d'un secteur informel, concentrant 95 % des emplois et plus de la moitié du PIB, avec de faibles niveaux de productivité, ainsi qu'un déficit commercial lourd et en aggravation, représentant, par moments, près de 20% du PIB, mais aussi un tissu industriel en difficulté.

La réalité de notre tissu économique, c'est encore un environnement des affaires caractérisé par un déficit d'attractivité, de compétitivité et entravé par une faible disponibilité de financements adaptés pour les activités de production.

La réalité de notre économie, c'est également des marges de manœuvre budgétaires étroites qui limitent nos capacités d'investissement, des problèmes d'efficacité de la dépense publique et un faible niveau d'épargne intérieure.

Au surplus, notre économie continue de souffrir d'une contrainte forte liée à la faible disponibilité et au coût élevé de l'énergie, ainsi que des lourdeurs et autres dysfonctionnements qui entravent l'efficacité de notre Administration.

Ce sont ces tendances qu'il nous faut vite inverser, même si au plan externe la mondialisation nous impose un contexte de compétition exacerbée où chaque pays doit se positionner en faisant valoir ses atouts, pour saisir les opportunités offertes par les marchés.

Le paradoxe de l'évolution de l'économie sénégalaise réside surtout dans l'immobilisme relatif des cinq dernières décennies, observable dans la faible transformation structurelle qui coexiste avec le potentiel de dynamisme d'une société jeune, capable d'inventivité, d'effort et de dépassement.

Ce potentiel est illustré par la structure démographique avec environ 60% des citoyens sénégalais âgés de moins de 25 ans. Mais, dans le même temps, le sous emploi touche plus de la moitié de la population active et 46% des jeunes à la recherche d'emplois n'ont reçu aucune formation.

Et pourtant, le désir de vie et la capacité d'action des agents économiques sénégalais restent très élevés.

Qui parmi nous n'a pas été frappé par l'extraordinaire gisement de possibilités que l'on peut voir dans l'énergie de ces centaines de milliers de femmes et d'hommes qui sillonnent quotidiennement les rues de Dakar et des régions de l'intérieur, les marchés, les gares routières, les ports secondaires et les plages, en quête d'une activité quelconque pour réinventer leur destin ?

La pression morale qu'exerce cette image sur chacun de nous n'est pas supportable et menace la cohésion sociale de notre jeune Nation. C'est ce que le Président Macky SALL a bien compris, quand il énonçait le concept de productivité développante dans son programme Yonnu Yokkute.

Comme vous le savez, le premier temps de son mandat a été consacré au redressement et à la consolidation des fondamentaux de l'économie, au renforcement des instruments de la gouvernance et à l'amorce de la prise en charge des attentes sociales urgentes des populations. Ce temps a aussi servi à préparer le terreau pour l'impulsion d'une nouvelle vision politique.

C'est dans ce contexte que le Plan Sénégal Emergent, référentiel des politiques publiques, a été conçu. Le PSE est le fruit d'une généreuse ambition d'un homme d'Etat, qui, fortement imprégné du vécu quotidien de ses compatriotes, a décidé d'offrir de nouvelles perspectives aux générations actuelles et futures.

Voici donc venu le temps d'un nouveau départ, celui de bâtir sur ce terreau fertile et d'engager, à travers la vision du Chef de l'Etat pour l'émergence, une marche résolue vers plus de prospérité partagée et plus de justice sociale.

Pour ce faire, notre pays mise sur des atouts essentiels : un fort potentiel en ressources humaines, des richesses naturelles encore faiblement valorisées, une stabilité politique et sociale réelle et une démocratie d'une qualité reconnue, des institutions crédibles, un positionnement géographique stratégique, etc.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables députés,

La question fondamentale qui se pose aujourd'hui à notre société n'est pas dans la faiblesse de nos ressources, encore moins dans un déficit d'imagination ou d'ingéniosité, mais plutôt dans le choix d'objectifs, de méthodes et de stratégies pertinentes de mise en œuvre et de suivi opérationnel.

Voilà pourquoi, nous avons fait le choix de ne plus vivre les aléas climatiques comme une fatalité, mais de les transformer en opportunités, pour construire une résilience face aux chocs, en stimulant le développement des potentialités agropastorales de nos terroirs et en valorisant nos diverses ressources.

Voilà pourquoi, nous avons encore fait le choix de promouvoir le talent et le génie sénégalais dans tous les domaines et de soutenir les initiatives créatrices et l'esprit entrepreneurial.

En somme, nous avons choisi de changer de vision et de paradigmes pour construire les bases durables d'une croissance plus soutenue, indispensable pour l'inclusion sociale.

Changer de vision, c'est bâtir une économie plus compétitive, portée par un appareil de production renforcé, structuré autour de moteurs de croissance capables de mettre sur le marché des produits de qualité, incorporant plus de valeur ajoutée et capables de compétir sur des segments de marchés plus rémunérateurs.

Changer de vision, c'est promouvoir un environnement permettant de créer plus de revenus pour un plus grand nombre de ménages et, en conséquence, générer une nouvelle demande solvable dont profitera la production domestique, à la faveur de l'amélioration de sa compétitivité.

Changer de vision, c'est développer un programme d'investissements structurants d'envergure pour dynamiser tous les secteurs de l'économie et attirer des Investissements Directs Etrangers dans des secteurs à fort potentiel d'exportations et générateurs d'emplois.

Changer de vision, c'est aussi améliorer notre base de connaissance technique et technologique, valoriser notre savoir-faire et promouvoir l'apprentissage pour mieux soutenir la transformation structurelle de l'économie.

Ce que nous voulons en définitive, c'est placer le Sénégal sur les mêmes rampes que les nations émergentes et assurer son intégration harmonieuse à l'économie mondiale.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables députés

Le Président Macky Sall avait déjà introduit le concept d'un Sénégal émergent dans le subconscient collectif, à travers une déclaration de politique générale prononcée ici même en octobre 2004.

Cela illustre, s'il en est encore besoin, la constance qui caractérise la trajectoire de cet homme politique, notamment sur l'exigence de transformation structurelle de l'économie, de solidarité entre les sénégalais, de valorisation des ressources humaines, de gouvernance vertueuse, d'équité et de transparence, dans le respect des libertés et des institutions de la République.

Ce sont ces invariants dans sa philosophie du développement qui fondent aujourd'hui sa vision déclinée à travers les trois piliers du Plan Sénégal Emergent.

Le PSE capitalise l'ensemble des engagements des politiques sectorielles, en matière d'éducation, de santé, de sport, de culture, d'hydraulique, d'assainissement, d'amélioration du cadre de vie des sénégalais et de soutien aux acteurs économiques. Ces objectifs qui ont été déjà partagés avec le Parlement seront poursuivis avec encore plus de vigueur d'ici à 2017.

Vous comprenez donc que le cap étant tracé depuis le 25 mars 2012, j'ai choisi aujourd'hui de centrer davantage mon propos sur les actions et mesures fortes à même de répondre aux trois défis cruciaux que sont : (i) bâtir une croissance forte et durable grâce à de nouvelles capacités productives, (ii) créer des revenus durables pour les ménages (iii) et offrir des emplois décents, surtout aux jeunes et aux femmes.

II. Renforcer les capacités productives et accélérer la transformation structurelle de l'économie

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables députés

Nous avons l'ambition, aujourd'hui, de faire évoluer progressivement notre économie vers des activités fortement productives offrant de meilleures possibilités d'innovation et d'accroissement de la valeur ajoutée et capables d'accélérer notre processus d'industrialisation.

Aussi, l'option a-t-elle été prise de fortifier et de diversifier les sources de la croissance, en opérant une relance de ses moteurs historiques et en en créant de nouveaux à travers la forte impulsion qui sera donnée aux secteurs agricole, industriel, minier, touristique et à l'habitat.

2.1 Miser sur l'agriculture et l'agroalimentaire pour créer de la richesse et des emplois viables

Nous misons sur l'agriculture et l'agroalimentaire pour donner à notre économie l'impulsion nécessaire pour créer plus de richesses et d'emplois viables. Le premier enjeu est donc de produire plus pour renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, afin de soustraire notre pays aux crises alimentaires que nous imposent, assez souvent, les aléas climatiques et les perturbations du marché international.

Nous entendons également, produire plus pour réduire le déficit de la balance commerciale alimentée par les importations croissantes de produits alimentaires stratégiques.

Il nous faut aussi produire beaucoup plus dans les filières d'exportations à haute valeur ajoutée, plus rémunératrices et ayant un impact positif important sur notre balance commerciale, telles que l'horticulture.

Pour augmenter significativement la productivité de notre agriculture, nous nous appuyons sur trois principaux leviers : (i) la maîtrise de l'eau par la valorisation des réserves de surfaces et celles souterraines, (ii) la modernisation de l'équipement rural ; (iii) l'utilisation d'intrants de qualité (semences certifiées et engrais) dans des sols régénérés.

A cet effet, nous entendons recourir à diverses stratégies, notamment :

- le développement d'un réseau d'agropoles de grande et moyenne envergure, de domaines agricoles et de petites exploitations familiales qui bénéficieront d'équipements et d'un meilleur encadrement en termes de conseil agricole, pour augmenter significativement leur niveau de productivité et de production ;
- une meilleure intégration entre les activités agro-sylvo-pastorales et aquacoles au sein de ces agropoles pour favoriser un développement des chaînes de valeur et une structuration des filières ;
- la promotion de dispositifs de contractualisation tripartite entre les producteurs formés et organisés en interprofessions ou en coopératives par filière, les institutions de financement et les opérateurs économiques et industriels ;
- le renforcement de l'intégration entre la chaîne de production et celle de transformation agroalimentaire, pour incorporer davantage de valeur ajoutée à nos produits, aux fins de promouvoir le « consommer local » et réduire notre dépendance face aux importations ;
- un développement plus intensif de l'agro-business pour stimuler les productions céréalières et horticoles, en faisant bénéficier ces spéculations d'investissements massifs et structurants pour bâtir une agriculture exportatrice.

Avec un potentiel de 35 milliards de m³ d'eau de surface et souterraines et plus de 3,8 millions d'ha de terres arables, notre agriculture dispose assurément d'atouts et de conditions favorables pour accroître sa contribution à l'économie.

Elle ne peut plus continuer à dépendre de campagnes réduites à trois mois d'activités, souvent hypothéquées par les aléas de la pluviométrie, avec seulement 3% des terres consacrées aux cultures à haute valeur ajoutée.

Voilà pourquoi, notre ambitieux programme de transfert des excédents d'eau vers les zones sèches, le Ferlo notamment, permettra, avec la revitalisation des vallées mortes, d'offrir de nouvelles opportunités aux activités agro-sylvo-pastorales et aquacoles pendant toute l'année.

Pour accélérer la transformation du secteur agricole, l'Etat s'engage, d'ici 2017, à réaliser un programme de forages agropastoraux, à aménager au moins 90.000 ha de terres, à créer au moins 150 fermes intégrées et 274 fermes villageoises modernes, qui généreront respectivement 28 000 et 60 000 emplois.

En matière d'aménagements agricoles, nous comptons valoriser le potentiel de 350.000 ha de terres irriguées dont seulement 130 000 ha sont en cours d'exploitation.

Le programme des Domaines Agricoles Communautaires (DAC) a déjà démarré avec l'exploitation de 3500 ha dans les localités de Séfa, Kédougou, Keur Samba Kane et Keur Momar Sarr.

En tant que moyen de promotion de l'Entreprenariat agricole, ce programme sera renforcé avec l'aménagement de 30.000 ha de terres, équipées d'infrastructures structurantes de maîtrise de l'eau, en vue de la création de 120 000 emplois directs.

Ce programme prévoit, à terme, la création de 180 000 nouveaux emplois directs, générés par les activités des futurs entrepreneurs formés au sein des DAC, qui seront accompagnés pour créer 90 000 fermes villageoises.

C'est grâce aux différentes actions, engagées à travers le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS), les DAC et les divers autres programmes sectoriels, que nous pourrions atteindre, en 2017, l'objectif d'autosuffisance en riz, avec une production de 1 600 000 tonnes de riz paddy, mais aussi de 350 000 tonnes d'oignons, 90 000 tonnes de pommes de terre et 200 000 tonnes de tomate industrielle et exporter, au moins, 157.000 tonnes de fruits et légumes.

Ces initiatives en faveur de l'autosuffisance et de la diversification se traduiront par des impacts significatifs, en termes de réduction de nos importations, pour au moins 250 milliards de FCFA, tandis que les filières d'exportation devraient rapporter plus de 150 milliards de FCFA à l'horizon 2017, ce qui constitue autant de ressources injectées dans notre économie et au profit des producteurs.

La filière arachidière sera réorganisée et l'outil industriel qui lui est associé, restructuré, pour une production stabilisée à, au moins, un million de tonnes par an.

L'objectif pour cette filière est également d'améliorer le dispositif de commercialisation sur les marchés local et extérieur pour renforcer la consommation d'huile d'arachide sur le marché local et capitaliser les opportunités pour l'exportation.

A travers le programme de reconstitution du capital semencier qui a mobilisé un budget de 9 milliards de FCFA en 2013 et 2014, il est prévu de mettre, annuellement, à la disposition des producteurs, 6000 tonnes de semences pré-bases d'arachide et des semences certifiées des productions horticoles.

L'équipement du monde rural sera renouvelé avec du matériel agricole moderne. C'est ainsi qu'il sera mis à la disposition des agropasteurs près de 1 400 000 nouvelles unités de matériels comprenant des semoirs, houes, charrues, souleveuses, tracteurs, moissonneuses, batteuses, motoculteurs, décortiqueuses, moulins, presse à huile, rizeries, faucheuses. Ce matériel agricole sera subventionné à hauteur de 70%. La TVA sur le riz local sera également supprimée.

Ces différents leviers, stratégies et moyens d'intervention combinés conduiront à un maillage du territoire en corridors céréaliers et pôles de production arachidières et horticoles articulés aux potentialités des zones agro-écologiques.

Afin de mieux soutenir la structuration de toutes ces filières, des infrastructures de stockage et de conservation seront réalisées pour réduire les pertes post-récolte et améliorer la mise en marché des produits. C'est aussi cela le PSE.

Dans le secteur de l'élevage, l'accent sera mis sur la relance des filières de production et de transformation, suivant une approche intégrée favorisant le développement de chaînes de valeurs.

Le secteur bénéficiera aussi de meilleures conditions de productivité et de compétitivité, avec le renforcement des infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation ainsi que d'une redynamisation de la filière industrielle.

Toutes les conditions seront réunies pour une structuration des segments industriels et traditionnels des filières lait local, bétail-viande, aviculture, cuirs et peaux, à travers les projets de modernisation des filières animales, d'équipements en matériels agropastoraux et d'appui au développement de l'aviculture familiale, prévus sur la période 2014-2017. Ces programmes mobiliseront une enveloppe de 62,5 milliards de FCFA.

En outre, pour mieux soutenir la modernisation de la filière viande-bétail, un abattoir d'un coût de 22 milliards de FCFA sera également implanté à Diamniadio et le ranch de Dolly sera rénové grâce à une dotation budgétaire de 1,8 milliards de FCFA.

Les opportunités du pays en matière de pêche et d'aquaculture seront mieux capitalisées à travers les actions déjà engagées pour la régénération et la gestion pérenne de la rente halieutique, notamment l'aménagement de pêcheries et d'aires marines protégées et des mesures prises pour le repos biologique.

Le programme de modernisation de la flotte artisanale ainsi que la mise en œuvre de la deuxième phase du programme d'implantation de complexes frigorifiques et d'infrastructures modernes de débarquement et de transformation assureront le développement des chaînes de valeur des produits de la mer.

L'implantation de pôles industriels intégrés, dédiés à la transformation des produits de la mer, permettront d'accroître la valeur ajoutée de la production halieutique. Ces pôles seront réalisés dans le cadre d'un partenariat renforcé entre pêcheurs, mareyeurs, armateurs et industriels et à travers des mécanismes d'accès à un crédit adapté, avec l'accompagnement de l'Etat.

Le développement d'une production aquacole plus compétitive constituera une alternative face aux mesures prises pour assurer la préservation de la ressource halieutique maritime. Des fermes aquacoles seront développées au sein des agropoles et l'activité sera soutenue dans toutes les zones présentant des potentialités en ressources hydriques.

Un réseau de distribution moderne favorisera cette dynamique de progrès, avec l'implantation de plateformes commerciales à Diamniadio, Diaobé et dans la zone Nord, pour renforcer les échanges régionaux et nationaux.

Pour accélérer la modernisation du secteur et la professionnalisation des acteurs, la mise en œuvre de la Loi d'Orientation agrosylvopastorale, votée depuis 2004, sera effective en 2015, avec la validation de tous les textes réglementaires y afférents. La réflexion sera également engagée pour la création des chambres d'agriculture.

Tous ces efforts visent à renforcer la transformation locale d'une partie importante de la production de ressources naturelles destinées à l'exportation, à accroître sensiblement la valeur ajoutée, à éviter les incidences négatives liées à la forte variabilité des cours des produits bruts, mais, également, à doper le potentiel de création d'emplois de l'économie.

Ainsi, la base productive sera diversifiée, pour élargir la gamme des biens exportables et atténuer les risques liés à la concentration des exportations sur un petit nombre de produits primaires.

Enfin, à travers une politique de promotion plus intense, nous renforcerons la diversification des débouchés pour nos produits, en favorisant l'accroissement des échanges avec de nouveaux partenaires, notamment les pays émergents.

Pour l'ensemble du secteur agricole, l'Etat renforcera son rôle de régulateur, de facilitateur pour l'organisation des acteurs, le renforcement de l'appui-conseil et des infrastructures de transformation, de conservation et de commercialisation, aux fins d'une meilleure intégration dans la filière industrie.

2.2 Engager le processus d'industrialisation

Parallèlement à la modernisation de l'agriculture, nous accélérerons le processus de renouveau industriel qui se traduira par une plus forte impulsion dans l'implantation d'unités agro-industrielles et agropastorales modernes, dans les différentes zones agro écologiques.

Ne dit on pas qu'exporter des produits bruts, c'est exporter sa valeur ajoutée et les emplois potentiels de son économie ?

La transformation structurelle de l'économie se fera donc à travers le renforcement des liens intersectoriels entre l'agriculture et l'industrie ainsi que des gains de productivité qui permettront de mettre sur le marché des produits plus compétitifs, de créer plus d'emplois viables et de revenus stables.

A cet effet, le Gouvernement engagera la création de trois agropoles pour le développement d'une agro-industrie à haute valeur ajoutée dans le domaine de la transformation des fruits et légumes, des huiles, des produits laitiers et des céréales.

Trois pôles industriels de transformation des produits halieutiques seront également créés pour accroître la valeur des produits halieutiques exportés. C'est aussi cela l'ambition du PSE.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables députés,

Le redressement industriel passera également par l'accélération de la mise à niveau des entreprises, afin de préserver la qualité et la compétitivité de leurs produits et leur conformité avec les exigences des marchés intérieurs et extérieurs.

L'Etat adoptera également, avant la fin de l'année, un plan d'action pour la restructuration des entreprises en difficulté, en particulier celles opérant dans tous les secteurs stratégiques.

Dans le cadre de la relance des industries manufacturières et en particulier de la branche textile, la restructuration de la Nouvelle Société de Textile Sénégalaise, (NSTS) ainsi que la privatisation de la SOTEXKA sont en train d'être finalisées.

Des plateformes offrant des « paquets investisseurs » intégrant une fiscalité adaptée, des charges sociales et un régime administratif allégé, à travers des guichets uniques permettant une simplification des procédures administratives, seront également développées.

Cette stratégie s'inscrit dans une volonté d'inciter les entreprises à délocaliser et diversifier leurs activités hors de la capitale et d'attirer de nouveaux investisseurs, notamment étrangers, pouvant contribuer à la création de richesses.

Il est donc envisagé la création, d'ici 2018, de trois parcs industriels pour favoriser l'émergence de pôles manufacturiers à haute valeur ajoutée. Le premier parc de 50 ha sera implanté à Diamniadio avant fin 2015 et les premières entreprises délocalisées y seront installées en 2016. Un budget de 20 milliards de FCFA est déjà prévu à cet effet.

Notre option d'industrialisation est aussi basée sur des paris ciblés à travers notamment le développement de plateformes montage de véhicules et de services de maintenance à vocation sous régionale dans les domaines de l'aéronautique, de la construction navale, dans lesquels notre pays capitalise de l'expertise et de l'expérience.

Véritable socle pour la croissance et la création d'emplois, les PME/PMI seront mieux soutenues à travers des dispositifs d'accompagnement qui seront davantage recentrés sur la formation des acteurs, la promotion de produits de qualité pour la conquête des marchés, en particulier ceux pour lesquels notre pays bénéficie déjà de préférences commerciales unilatérales.

L'accès des PME/PMI à la commande publique, concernant les infrastructures de base, le mobilier et les équipements, l'acquisition de produits alimentaires pour des structures publiques, sera mieux organisé, afin de promouvoir les entreprises nationales, dans le respect des critères de performance, de transparence et de qualité.

A cet égard, le rôle des instruments financiers pour la prise en charge des besoins de financement des Très Petites Entreprises (TPE) et des Très Petites Industries (TPI), des

PME/PMI et des porteurs de projets sera renforcé à travers les interventions mieux combinées du Fonsis, du Fongip et de la BNDE.

Ces différents instruments, à travers la signature de contrats de performance avec l'Etat, verront leurs modalités d'intervention mieux ciblées avec davantage de lignes de crédits dédiées.

Les Systèmes financiers décentralisés, qui ont suffisamment démontré leur vitalité, contribueront à renforcer l'inclusion financière de tous les porteurs d'initiatives, à travers la mise à disposition de financements plus adaptés à leur demande.

L'Etat contribuera à renforcer leurs moyens à travers des lignes de financement dédiées, comme celles déjà obtenues de nos partenaires pour 28 milliards de FCFA pour soutenir les activités des jeunes et des femmes.

L'environnement de l'entreprise devra bénéficier des récentes mesures de gratuité de certains services bancaires prises par la BCEAO. Ceci contribuera davantage à une offre de services bancaires diversifiée, à l'inclusion financière, à l'accroissement du taux de bancarisation et au financement bancaire des Etats membres de l'UEMOA.

Ces mesures devraient également stimuler les performances du secteur informel, véritable gisement d'opportunités et lieu d'expression d'une forte créativité. Ce secteur sera mieux accompagné dans sa dynamique d'organisation et de modernisation, pour fournir aux marchés des biens et services intégrant davantage d'innovation et de technologie.

Le secteur de l'artisanat, un de ses segments essentiels, sera mieux soutenu. Vivier de création d'emplois et offrant de réelles opportunités d'insertion économique et de promotion sociale, ce secteur va connaître un nouveau souffle à travers la modernisation de ses unités de production, l'organisation, la professionnalisation et le renforcement de la créativité et des capacités d'innovation de ses acteurs.

C'est ainsi que les artisans seront mieux encadrés aux plans technique et technologique, pour créer des produits labellisés leur permettant d'assurer une offre compétitive surtout pour les commandes publiques et valoriser les matières premières d'origine locale.

Il nous faudra également relever le défi de la promotion de nos valeurs et de la diversité culturelle tout en stimulant le potentiel et les opportunités de création de richesse et d'emplois dont le secteur de la culture est porteur.

Cela passera par l'accompagnement des acteurs pour favoriser l'émergence d'entreprises culturelles fortes et une économie de la culture. Des efforts significatifs seront donc consentis pour le renforcement des structures et infrastructures contribuant à la valorisation des différentes formes d'expression culturelle.

D'ores et déjà, des mesures diligentes seront prises pour le redressement des Nouvelles Editions Africaines. Avec la réception prochaine du Musée des civilisations et la

construction envisagée de la Maison des Archives le Sénégal consolidera sa réputation de pays ouvert, enraciné dans ses valeurs et respectueuse de la diversité culturelle.

Des stratégies plus intenses d'accompagnement et de promotion devront offrir à nos produits culturels une meilleure visibilité sur les marchés afin de leur permettre de mieux s'exporter.

Monsieur le Président de l'Assemblée, Honorables députés,
Pour le Gouvernement, le développement des ressources minières constitue un moyen important de rééquilibrage de la balance commerciale et de génération de recettes.

L'activité minière devra également contribuer à la promotion des zones de production en les dotant d'infrastructures structurantes et en y développant des activités économiques durables et diversifiées au profit des populations locales, tout en assurant la protection de leur environnement.

Le Gouvernement entend engager les actions nécessaires pour un partage plus équitable des richesses entre les investisseurs, l'Etat et les populations. A cet effet, la révision du Code minier sera effective au plus tard au 1er semestre 2015.

En matière de production minière, les objectifs retenus par le PSE sont, notamment de produire entre 15 et 20 millions de tonnes de minerai de fer, 2,5 millions de tonnes de phosphates, 17 tonnes d'or avec l'accélération de l'exploitation aurifère et la rationalisation de l'orpaillage traditionnel et 90 000 tonnes de zircon.

A cet égard, il nous plaît de signaler que le processus de relance de l'exploitation du fer de la Falémé est engagé, à travers le développement d'un projet intégré comprenant, la mine elle-même, le port minéralier de Bargny, le chemin de fer Dakar-Falémé. Ce projet sera développé dans le cadre d'un partenariat public/privé.

Notre ambition pour la filière phosphates – fertilisants est de hisser le Sénégal parmi les trois premiers producteurs de phosphates en Afrique à l'horizon 2023. Le développement de cette filière constitue un enjeu important pour le PSE, car il contribue à rééquilibrer la balance commerciale, mais également à relever durablement de la productivité et des niveaux de production agricole.

Il n'est pas rationnel que notre pays, si bien doté en phosphates de qualité, importe toute sa consommation d'engrais et exporte ses ressources sans transformation poussée.

Nous avons donc décidé que la demande locale en engrais, qui évoluera vers 150 000 tonnes au moins par an, soit satisfaite par les industriels locaux.

Pour capter cet important marché, appelé à croître les années à venir, les industriels devront maîtriser leurs coûts et améliorer la compétitivité de leurs produits.

Les ICS, en pleine restructuration, devront atteindre leur pleine capacité de production estimée à 600 000 tonnes par an dans les 20 prochains mois, à la faveur d'un important programme d'investissement privé de 112 milliards de FCFA. Une enveloppe de 50 milliards est déjà mobilisée pour rénover l'outil de production et assainir la situation financière de l'entreprise.

Parallèlement, les phosphates de Matam devront atteindre une production de 500. 000 tonnes en 2015 et 1,5 million de tonne par an en vitesse de croisière. Cette filière phosphates sera également renforcée avec les perspectives offertes par la mise en exploitation, dès janvier 2015, d'une nouvelle mine d'un potentiel de 240 millions de tonnes de minerai, avec un démarrage de la production à partir du 1er semestre de 2016.

L'innovation et la technologie, la recherche et la normalisation continueront d'apporter leur contribution au développement de l'industrie sénégalaise, avec la promotion de prototypes d'équipements inventés par des chercheurs sénégalais, ainsi que le renforcement des moyens des instituts et centres spécialisés.

Monsieur le Président de l'Assemblée, Honorables députés,

Vous mesurez à travers ce programme de rénovation et de renforcement de notre tissu industriel, les énormes potentialités pour une croissance plus forte, s'appuyant sur des moteurs d'exportation diversifiés et offrant des opportunités de création massive d'emplois décents et viables.

2.3 Faire du Sénégal une destination touristique de référence

Ce processus sera renforcé par notre option de faire du Sénégal une destination touristique de choix avec l'objectif d'atteindre en moyenne deux millions de touristes par an à partir de 2018.

Notre offre touristique sera portée à la hauteur de cette ambition par deux projets phares du PSE : le développement de zones touristiques intégrées et le plan sectoriel de développement du micro-tourisme.

Des mesures incitatives fortes sont déjà prises pour favoriser le renforcement des capacités d'hébergement, l'amélioration de l'environnement du produit (accueil, sécurité et salubrité), l'accessibilité des sites, le développement de produits innovants, l'efficacité des stratégies de promotion et la compétitivité de la destination.

En ligne avec ces objectifs, les travaux d'aménagement des pôles intégrés de tourisme seront engagés, avec notamment le démarrage du pôle de Pointe Sarène en 2015, ainsi que la requalification des sites existants de Cap Skirring, de la Langue de Barbarie, de la Petite côte et du Delta du Saloum, autour des filières balnéaires, d'éco-tourisme, de la culture, du tourisme religieux et d'affaires, conformément au plan d'aménagement de la SAPCO sur la période 2015-2017.

Dans cette stratégie, la formation occupe une place essentielle et notre pays a l'ambition d'être un pôle dans la sous région, avec la modernisation de l'Ecole nationale de formation hôtelière et touristique et la réalisation de centres décentralisés de formation dans les zones à fort potentiel.

2.4 Positionner le Sénégal comme hub de services

Notre pays mise également sur ses atouts géographiques, sociopolitiques et sur le dynamisme impulsé aux affaires pour se positionner en hub de services.

Au plan médical, dans le cadre du projet du PSE « Dakar Medical City », notre plateau médical sera rehaussé au niveau des standards internationaux, à travers la réalisation, par l'initiative privée de cliniques de grands standings offrant des soins spécialisés.

Ces plateaux relevés contribueront au développement de spécialisations, d'insertion d'un plus grand nombre de personnel médical et au relèvement de notre pyramide sanitaire.

Dans le domaine de l'éducation, la mise en œuvre du projet du PSE « Dakar Campus régional de référence » s'inscrit dans notre politique visant à confirmer la vocation du Sénégal comme pôle d'excellence en matière de formation, avec des établissements d'enseignement susceptibles de rayonner sur toute la région africaine et au-delà.

La Cité du Savoir à Diamniadio constitue un jalon pour l'implantation d'ici 2018, dans le cadre de financements privés, de cinq grandes écoles et instituts universitaires de renommée internationale.

2.5 Développement de l'habitat à travers le renouveau urbain, la rénovation de centres urbains et développement des zones rurales

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables députés,

Le processus d'urbanisation reste déterminant pour l'émergence parce qu'il favorise la consommation croissante de services de plus en plus diversifiés, la promotion de l'habitat moderne et décent ainsi que le renforcement de la production et des réseaux d'échanges avec les zones rurales.

Voilà pourquoi, nous avons engagé une politique de création de nouveaux pôles urbains qui contribuera à résorber le déficit de 300.000 logements en milieu urbain et à créer, en même temps, un écosystème de la construction.

Cette option vise à saisir toutes les opportunités de croissance et de création d'emplois dans le secteur des BTP, tout en renforçant l'utilisation de matériaux locaux, pour réduire significativement les coûts de construction en valorisant nos ressources locales. Des initiatives privées dans ce sens sont en train d'être soutenues.

Ainsi, avec le Chef de l'Etat et après avoir engagé une politique volontariste de baisse des coûts du loyer, le Gouvernement a décidé de réaliser d'importants programmes de logements, et d'accélérer la rénovation et la modernisation des centres urbains existants et ce, pour faciliter l'accès de nos compatriotes d'ici et de la Diaspora à la propriété foncière et immobilière.

Les vastes chantiers engagés à Diamniadio permettront de réaliser plus de 16 000 unités d'habitation sur la période 2014-2017, avec une cible de 30% de logements sociaux, des infrastructures hôtelières de grand standing, des plateformes commerciales modernes ainsi que des centres de sports, de loisirs et de services divers.

Dans le cadre de la consolidation de l'offre d'habitat, la construction de la Cité de l'Emergence avec ses 648 appartements a effectivement démarré sur le site de l'ancienne gare routière des Pompiers.

Les programmes de construction de 4500 logements engagés à Bambilor par la Caisse des Dépôts et Consignations, en partenariat avec la BHS, ceux de la SNHLM, de la SICAP et de divers promoteurs privés, contribueront à une satisfaction de la demande de logements, avec, à coup sûr, des effets d'entraînement importants sur le reste de l'économie.

Aujourd'hui, à travers le Pôle urbain de Diamniadio, l'Etat entend inscrire son action dans une dynamique de création de villes modernes offrant diverses fonctionnalités, notamment le développement de places d'affaires, de services, de cités administratives, d'espaces pour de grands évènements culturels et de rencontres internationales, du tourisme d'affaires et des loisirs.

Le Centre international de Conférences de Diamniadio est le premier jalon dans cette volonté de faire de notre pays un pôle d'échanges, avec des externalités positives pour les secteurs des services, de l'artisanat, de la production culturelle et artistique. De nouveaux pôles urbains seront aussi implantés à Daga Kholpa, Bambilor, Deni Biram Ndao et dans les régions de l'intérieur.

De même qu'un important projet de « Business Park », destiné à accueillir de grandes institutions et organisations internationales qui contribueront au développement de l'offre de services est en cours d'études.

Dans le cadre de la politique de renouveau urbain, le Gouvernement engagera aussi un programme de modernisation des Communes pour accompagner l'approfondissement de la décentralisation et l'amélioration de la qualité de vie des populations, à travers la promotion des « Villes Vertes ».

Ce programme à haute intensité de main d'œuvre permettra, à travers une plus forte implication des jeunes des localités concernées, la restauration de la biodiversité et la réalisation d'aménagements paysagers, de routes en pavés, d'espaces verts, de lieux de détente et de loisirs ainsi que d'ouvrages d'assainissement primaires.

Ces actions qui démarreront en 2015 contribueront au renforcement de l'initiative privée locale et des nouvelles dynamiques communautaires dans la gestion de l'espace et de certains services publics.

La contractualisation avec des structures locales pour l'entretien, la maintenance des infrastructures comme les pistes, les routes pavées, les espaces de loisirs, constitue une opportunité pour créer des emplois et générer des revenus pour les populations.

Elles seront consolidées par des opérations de restructurations ciblées de quartiers inondables, ou ceux abritant des habitats précaires et spontanés sur l'ensemble du territoire national, ainsi que des programmes d'ouvrages structurants d'assainissement urbain, des eaux usées et pluviales à Dakar et dans les villes de l'intérieur.

Le déficit en eau en milieu urbain sera résorbé, à travers la réalisation, dès 2015, de 14 nouveaux forages pour une production de 40.700 m³/jour, le renforcement de la production de l'usine de traitement de Ngnith pour un volume additionnel de 6 000 m³/j en 2016 et de 8 nouveaux forages à partir de 2018, pour une capacité de 27.700 m³.

Le parc de production sera également consolidé en 2020 avec la construction d'une usine de dessalement de 50.000 m³/jour et d'une troisième usine de traitement sur le Lac de Guiers d'une capacité de 100 000 m³/j.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables députés
Parallèlement au renouveau urbain, un pacte pour le développement des services essentiels en milieu rural permettra de faire bénéficier aux Communes de l'intérieur du pays de plateformes de services énergétiques, d'infrastructures hydrauliques, éducatives et sanitaires, de pistes de désenclavement et d'infrastructures socio-économiques communautaires. C'est là tout le sens de l'axe 2 du PSE basé sur la solidarité, l'inclusion sociale et la perspective territoriale.

Je puis déjà vous dire qu'en matière d'assainissement rural, seront réalisés, d'ici 2017, 36.000 ouvrages individuels et 100 édicules publics. En ce qui concerne l'Hydraulique, sur les 300 forages ruraux programmés, 82 forages et 71 châteaux d'eau ont été déjà réalisés, desservant 552 localités et 337 500 personnes. Le programme se poursuivra avec plus de vigueur pour atteindre l'objectif fixé en 2017.

En matière de désenclavement interne, l'Etat poursuivra le programme de réalisation de 1200 km de pistes rurales par an, afin d'arriver à l'objectif de 4000 km en 2017.

Dans le cadre du renforcement des services énergétiques, déterminants pour stimuler l'économie rurale et améliorer les conditions d'existence des populations, sera réalisé un programme d'urgence d'électrification rurale d'un coût de 99 milliards de FCFA, dont 18 milliards sont déjà programmés dans le budget 2015. Les réalisations seront amplifiées avec les conventions de financement en cours de négociations avec nos partenaires.

Ce programme d'urgence vient renforcer les actions engagées à travers les concessions d'électrification rurale déjà attribuées.

Un programme d'électrification solaire des infrastructures sanitaires est également prévu pour 1000 villages. Tous ces projets contribueront à l'objectif de faire passer le taux d'électrification rurale de 28 % à 60 % en 2017.

Ce paquet de services essentiels contribuera à réduire davantage les disparités sociales et spatiales, à promouvoir l'équité en donnant à tous les citoyens les mêmes opportunités de réaliser leur potentiel, dans l'esprit de l'acte III de la décentralisation.

III Asseoir les bases solides pour l'émergence

3.1 Régler définitivement la question vitale de l'énergie

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables députés,
J'en arrive à présent aux préalables essentiels, pour stimuler la croissance et offrir à notre pays les moyens de se positionner définitivement pour l'émergence.

Au premier rang de ces préalables, il y'a naturellement la question centrale de l'énergie que j'évoquais tantôt en parlant d'électrification rurale.

Le Gouvernement a l'ambition de garantir la sécurité énergétique en réalisant un mix énergétique, associant le thermique, l'hydroélectricité, le charbon, le gaz naturel, les énergies renouvelables et en exploitant, au mieux, toutes les possibilités d'interconnexion régionale et sous régionale.

Les capacités de production d'électricité seront améliorées avec la mise en service au début de 2016, de la Centrale au Charbon de 125 MW à Sendou d'un coût de 135 milliards F CFA et de la centrale duale de Taïba Ndiaye de 70 MW, qui nécessite un investissement de 80 milliards F CFA et la mise en service à partir de 2017 de la centrale à charbon de MBoro de 250 MW. La centrale GTI sera également remise à niveau avec une centrale HFO de 51MW en 2015.

Dans la logique de promouvoir le mix énergétique, le Sénégal importe déjà de la Mauritanie, une puissance de 20 MW produite. Cette puissance sera portée en 2016 à 125 MW avec le passage à une production au gaz à partir de 2016-2017.

Cette dynamique de diversification de la production permettra de mobiliser 150 MW d'énergie renouvelable dont 50 MW en solaire en 2015, 50 MW en éolienne et 50 MW en solaire en 2016, pour un investissement global de 307 milliards F CFA. Des initiatives sont en cours concernant l'hydroélectricité avec la réalisation prévue du barrage de Sambagalou.

La puissance installée exploitable du service public de l'électricité sera ainsi portée à 1 018 MW en 2017 contre 587,44 MW actuellement, par le biais d'un mix énergétique incitant les prix à la baisse.

Des actions d'envergure sont engagées pour le renouvellement du réseau de distribution à Dakar avec ligne de 90 kV, et la création de nouveaux postes, avec des extensions sur l'ensemble du territoire.

Le réseau sera également densifié avec trois lignes de 225 kilos Volts (Mbour-Fatick-Kaolack, Sendou-Kounoune, Nouackchott-Tobène) pour assurer l'évacuation des productions des centrales et la sécurisation des importations d'énergie.

L'ensemble de ces projets permettront de réduire significativement le prix de l'électricité au profit des usagers, d'améliorer nettement les capacités productives de notre économie et de soulager, en même temps, le budget de l'Etat et des ménages.

Des réformes clés permettront également un renouveau du secteur avec la libéralisation du segment de production et la restructuration financière de la SENELEC.

Comme vous pouvez le constatez, tous nos efforts sont aujourd'hui orientés vers la correction de tous les dysfonctionnements, afin d'assurer la délivrance de services de qualité dus aux usagers et au moindre coût.

3.2 Développer un plateau d'infrastructures aligné aux meilleurs standards pour soutenir la croissance et assurer un développement équilibré du territoire

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables députés,

Le développement de capacités productives ne peut se concevoir sans un réseau structuré d'infrastructures de soutien à la croissance, alignées sur les meilleurs standards. Aussi, le Gouvernement a-t-il pris l'option de relever significativement, le niveau et la qualité du plateau d'infrastructures.

En ce qui concerne les infrastructures routières, 27 projets majeurs sont en cours, avec notamment la construction de 17 projets de routes revêtues d'un linéaire d'au moins 840 km et sept ponts, pour un coût global estimé à 570 milliards FCFA.

Le réseau sera également renforcé avec le démarrage dans les prochaines semaines d'un programme de réalisation de 930 km de routes d'un coût de 915 milliards de FCFA et par la réhabilitation de tronçons routiers portant sur un linéaire de 465 km.

Le démarrage en 2015 de l'autoroute Thiès -Touba, véritable dorsale qui désenclavera la région naturelle du Fouta et l'Est du pays avec l'embranchement Thiès-Tivaouane et celle de M'Bour-Kaolack, à l'horizon 2017, seront les projets autoroutiers phares des cinq prochaines années.

Le secteur des transports sera davantage modernisé. C'est ainsi que, le programme de renouvellement du parc des minibus adossé à la professionnalisation des acteurs, expérimenté à Touba, sera étendu aux régions de Thiès, Louga, Saint-Louis, Kaolack, Tambacounda et Ziguinchor.

La mobilité urbaine dans le Grand Dakar sera améliorée par la mise en circulation de 300 minibus qui viendront s'ajouter aux 1300 déjà en service. Un programme d'acquisition de 475 nouveaux bus est également en cours, pour le renforcement du parc de transport public de Dakar-Dem-Dik.

Dans la même dynamique de modernisation du système de transport, un programme de renouvellement des gros porteurs est en cours avec l'acquisition de 1600 unités et l'installation à moyen terme, d'une usine de montage pour porter le parc à 3000 unités.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables députés,

Notre économie reposant également sur les échanges avec la sous région, la réalisation d'infrastructures d'intégration au marché sous-régional et de connexion avec les pays frontaliers sera érigée en priorité.

Le Sénégal entend ainsi tirer pleinement profit des opportunités d'investissement nées de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2015, du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO qui va se substituer au TEC de l'UEMOA.

S'agissant du chemin de fer, le Gouvernement a décidé de développer une stratégie de relance articulée autour d'un maillage du territoire et adossée à des projets miniers porteurs, ce qui en fera un levier de croissance et de développement durable mais aussi un instrument de désenclavement des régions naturelles de la Casamance, du Fouta et du Sénégal Oriental.

Le Gouvernement a déjà engagé la mobilisation des ressources pour la construction du chemin de fer à écartement standard entre Dakar et Bamako par le Sud (Kédougou), ainsi que la réhabilitation de la gare ferroviaire de Dakar, comme point d'aboutissement du trafic voyageur.

Cela aura des conséquences positives au niveau de l'ensemble du système de transport terrestre.

Le corridor vers la sous-région sera ainsi redynamisé avec la réhabilitation de la ligne de chemin de fer Dakar-Bamako, ainsi que la réhabilitation des axes Dakar-Thiès (70Km) et Goudiry-Kidira (205Km).

La desserte ferroviaire Dakar-AIBD sera assurée par un train express régional, rapide et moderne, à partir de 2015-2016, en vue de faciliter la mobilité entre la Grande Banlieue et le Centre ville, desservant successivement Dakar Centre, Hann, Colobane et les localités de Pikine, Thiaroye, Mbao, Bargny, Rufisque, Diamniadio et AIBD.

En matière de transport aérien, notre ambition est de faire de Dakar un hub et faire jouer au secteur un rôle plus important de support au développement des autres secteurs de l'économie, notamment en termes de promotion du tourisme, d'exportation des produits de la mer et de l'horticulture et de renforcement de la capacité de traitement du fret aérien.

La position de Dakar comme « hub aéronautique » sera renforcée avec l'implantation, à moyen terme, d'un Centre de maintenance aéronautique de niveau international, la création d'un Centre de formation aux métiers de l'aviation civile ainsi que la modernisation du réseau d'aéroports secondaires.

La mise en service de l'AIBD prévu en 2015 et la réhabilitation des aéroports régionaux d'ici 2018, permettront de relancer les activités aériennes et aéronautiques et de dégager de nouvelles opportunités avec le reste du monde, grâce à la synergie qui sera créée entre les hubs logistique et de services et les secteurs productifs de notre économie.

Notre flotte maritime s'est enrichie de deux navires "AGUENE" et "DIAMBOGNE" acquis pour une enveloppe de 31 milliards FCFA pour désenclaver la région Sud. Ces réalisations contribueront à la valorisation des potentialités économiques de cette région, déjà amorcée avec le pôle-territoire Casamance.

Dans le même temps, le Port de Dakar poursuivra sa modernisation pour accroître significativement sa capacité de traitement de conteneurs afin d'accompagner l'essor des échanges commerciaux. Plusieurs plateformes logistiques de transit et de stockage seront réalisées au sein du port et dans d'autres zones, pour fluidifier les flux de transport internes et régionaux.

Le port minéralier et vraquier prévu à Bargny sera doté d'une zone de conditionnement et de stockage de minerais (fer, charbon et autres), d'entrepôts et de silos, de zones industrielles aménagées, de bâtiments administratifs et de services, le tout adossé à des connexions ferroviaires et routières.

La mise en œuvre de ces projets routiers structurants et la réhabilitation du chemin de fer et des infrastructures portuaires, assureront un développement plus équilibré, le désenclavement du territoire ainsi que l'émergence de pôles d'activités économiques, agro-pastorales, halieutiques, minières et touristiques qui devront, par leur synergie, installer durablement notre pays sur une trajectoire de croissance plus soutenue.

C'est grâce à ce réseau structuré que le Sénégal se positionnera comme un hub logistique industriel régional, en capitalisant les atouts géographiques qui en font une porte d'entrée de l'Afrique de l'Ouest.

3.3 Faire de l'économie numérique un catalyseur et un support de la croissance

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables députés,

La trajectoire de croissance impulsée par les activités productives et les investissements, bénéficiera des atouts de notre pays en matière de télécommunication, de technologies de l'information et du développement de l'économie numérique, conçue comme catalyseur et support pour le développement.

Dans cette perspective, les actions seront orientées vers une meilleure diffusion du numérique dans l'économie à travers le développement de contenus éducatifs, la télémédecine, le développement du mobile banking, l'échange d'informations pour la commercialisation et la structuration des filières dans l'agriculture, la diffusion de l'internet haut débit, notamment pour une meilleure connectivité des hubs logistiques, industriels et de services.

L'ambition du Gouvernement est de parachever, d'ici juin 2015, les réformes du cadre juridique et réglementaire du secteur, en vue de garantir une meilleure contribution des opérateurs à la dynamique de développement économique et social de la Nation.

Par ailleurs, le processus de transition, pour la télévision, de l'analogique vers numérique, sera parachevé au plus tard en juin 2015, conformément aux prescriptions de l'Union Internationale des Télécommunications. Cette mutation majeure du secteur générera, dans les prochains mois, au moins 2000 emplois directs liés à la mise en place de l'infrastructure de la Télévision Numérique Terrestre.

L'Etat veillera à l'amélioration de la qualité des infrastructures, à l'accessibilité des services et à l'instauration de la transparence et à une saine concurrence entre les acteurs. La stratégie de développement du numérique s'attachera à la promotion de l'innovation, à une meilleure politique de partage des réseaux et à l'optimisation des opportunités offertes par la fibre optique.

L'essor des TIC sera mieux accompagné avec la création de zones dédiées aux services exports « out sourcing », de « data center », du « cloud computing » et le développement de plateformes de services à valeur ajoutée.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables députés

3.4 Disposer des ressources humaines de qualité pour soutenir nos ambitions

Les nombreux défis liés à la mise en œuvre du PSE ne seront relevés qu'avec des ressources humaines de qualité.

Comme nous l'avons déjà rappelé, la jeunesse de la population est une opportunité pour accélérer la croissance économique, à condition d'améliorer les conditions sanitaires, de relever significativement les niveaux d'éducation et de formation, de promouvoir un nouvel état d'esprit et une culture du travail, pour en faire des ressources capables de stimuler la productivité.

Dans le secteur de la santé, un accent particulier sera mis sur la fonctionnalité de la carte sanitaire et le renforcement de l'équité dans l'accès aux soins.

En relation avec le secteur privé, la modernisation de notre système sanitaire mettra l'accent sur une plus grande disponibilité des ressources humaines qualifiées, un

renforcement des plateaux techniques et des moyens d'intervention appropriés sur l'ensemble du territoire et en particulier, dans les zones les plus défavorisées.

Les mécanismes de protection sociale seront étendus aux acteurs du secteur informel, en particulier à ceux du monde rural, grâce à la mutualisation, considéré comme un des piliers structurants de la Couverture Maladie universelle.

Pour réussir leur insertion dans la vie active, les jeunes devront bénéficier d'un enseignement de base et d'une formation de qualité garantissant leur employabilité.

Dans le cadre des efforts qui seront engagés pour garantir l'accès à une éducation de qualité pour tous à travers le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence (PAQUET) - Secteur Éducation-Formation 2013-2025, l'accent sera mis sur la construction des lycées professionnels, notamment ceux de Fatick et de Sandiara, de centres, d'instituts et d'établissements d'enseignement supérieurs offrant des formations spécialisées, en rapport avec les besoins de l'économie.

En plus des infrastructures déjà programmées, notre système éducatif s'enrichira d'un nouvel Institut agricole de développement rural, de trois centres sectoriels en machinisme agricole, mécanique poids lourds et maîtrise énergétique et de centres de formation au niveau des agropoles, d'ici 2017.

L'employabilité des jeunes sera également renforcée à travers la formation de 30 000 apprentis d'ici 2016, la prise en charge des jeunes des daaras et la formation continue des travailleurs.

L'offre d'enseignement supérieur sera renforcée avec l'ouverture pour l'année universitaire 2015/2016, de l'Université du Sine Saloum, orientée vers les métiers agricoles et la gestion, avec une capacité de 3000 étudiants la première année et de 30 000 à terme sur les cinq sites de Kaolack, Fatick, Toubacouta, Kaffrine et Diourbel.

La deuxième université de Dakar prévue également pour la rentrée académique 2016, pour une capacité globale de 30 000 étudiants, développera plusieurs spécialités dans les domaines des sciences, de la technologie, des métiers du sport et de la santé, des sciences économiques, sociales et de gestion.

Dans le cadre de la promotion de l'économie numérique qui figure au nombre des fondements du PSE, un Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel, spécialisé dans les technologies de l'information et de la communication et les métiers de l'automobile, sera construit à Diamniadio.

La carte universitaire sera complètement reconfigurée avec l'ouverture des ISEP de Matam, Thiès et Bignona avant fin 2016.

Par ailleurs, l'utilisation des TIC dans les enseignements sera généralisée d'ici 2015, avec l'interconnexion des établissements publics d'enseignement supérieur, à travers une bande passante de 310 Mo.

L'opérationnalisation du plan d'action issu du forum national sur l'emploi des jeunes permettra d'améliorer le dispositif, pour l'insertion des jeunes dans la vie socioprofessionnelle. C'est dans ce cadre que la Convention nationale Etat/Employeurs, instrument de renforcement de l'employabilité des jeunes, sera renégociée pour la création de 40 000 stages/emplois à coût partagé entre l'Etat et les entreprises.

Cette politique d'insertion des jeunes sera renforcée par les actions de l'Agence nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ) qui seront centrées sur l'accès à l'information sur le marché du travail, le renforcement de la qualification professionnelle, à travers la formation et l'apprentissage, la mise en place de lignes de crédits dédiées, la promotion de l'auto-emploi, de centres d'incubation ainsi que des programmes de recasement et de reconversion.

L'école et la famille seront les lieux privilégiés pour préparer notre jeunesse à ses devoirs et responsabilités futurs. En effet, c'est avec une jeunesse imprégnée de nos valeurs morales et culturelles les plus fortes, une jeunesse attachée à sa patrie, respectueuse des institutions que nous pourrons bâtir un pays prospère et aller à l'émergence.

A cette jeunesse, actrice de développement et ouverte au monde, nous assurerons également son épanouissement par le sport, en réunissant les moyens d'une saine pratique de toutes les disciplines.

Cet objectif sera atteint avec la poursuite de notre programme d'implantation d'infrastructures fonctionnelles sur l'ensemble du territoire, la formation et la promotion des métiers du sport, notamment des initiatives de prise en charge des jeunes dans des centres de formation alliant le sport et les études ainsi qu'un soutien accru au sport d'élite et de masse.

3.5 Développer des synergies et promouvoir les territoires viables, à travers la territorialisation des politiques, pour mieux lutter contre les disparités

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables députés,

C'est aussi, à travers une territorialisation réussie des politiques publiques, que nous pourrons mieux lutter contre les disparités spatiales et promouvoir des territoires viables.

Cet objectif sera atteint à travers la création d'un réseau articulé d'infrastructures routières, ferroviaires, portuaires et aéroportuaires qui assureront une meilleure connectivité des pôles de production, tout en favorisant des dynamiques d'échanges internes et externes plus fortes.

Cela contribuera à donner tout son sens à l'Acte III de la Décentralisation, adopté par votre auguste Assemblée et dont la première phase a consacré la communalisation intégrale et l'érection des départements en collectivités locales.

En effet, nous avons compris que l'inclusion sociale, la lutte contre les disparités nées du modèle de développement jusqu'ici emprunté, fondent également leur pertinence dans l'équilibre et la convergence de nos stratégies de développement territorial. C'est aussi cela la Nation et la République : « un commun vouloir de vie commune », dans la solidarité, le progrès et l'Etat de droit.

La seconde phase de l'Acte III se traduira par la mise en place des pôles territoires et l'amélioration des mécanismes de financement du développement local.

A cet effet, le Gouvernement a déjà engagé la mise en place de la Fonction publique locale, le déploiement de la stratégie nationale pour la gestion des déchets solides, la modernisation de la gestion du système de l'état civil, la restructuration et la réorganisation des départements.

IV. Promouvoir la stabilité et la gouvernance, assurer une mise en œuvre cohérente, engager les réformes majeures et promouvoir un dialogue avec les acteurs

4.1. Renforcer la sécurité publique et consolider l'Etat de droit

Ces territoires ont besoin de vivre dans un environnement sécuritaire stable, facteur essentiel pour la promotion d'activités socioéconomiques. Nous le rappelons bien souvent, aucun pays ne peut aspirer au développement sans réunir les conditions de stabilité, de paix et de sécurité.

Certes, notre pays peut se prévaloir de sa situation sécuritaire intérieure stable, en dépit des menaces de tous ordres au delà de nos frontières.

Toutefois, pour consolider cette stabilité, nos vaillantes forces de défense et de sécurité seront dotées des moyens nécessaires, pour leur permettre d'exercer avec le professionnalisme qui leur est reconnu, leurs missions traditionnelles de préservation de l'intégrité et de sécurisation du territoire national.

Nous continuerons, sous l'impulsion du Chef de l'Etat, d'œuvrer pour une paix durable en Casamance, à travers la promotion économique du pôle-territoire et l'instauration d'un dialogue franc et direct entre tous les acteurs.

C'est aussi avec une Justice moderne que nous pourrons asseoir les bases durables pour le renforcement de la démocratie, la protection des droits et libertés et l'instauration d'un environnement propice pour l'activité économique.

A cet effet, votre auguste Assemblée vient de voter deux lois majeures qui consacrent deux réformes relatives au réaménagement de l'organisation du système judiciaire et à la réforme du système pénal.

La réforme du Code pénal et du Code de procédure pénale contribuera à une accélération des procédures de jugement, tout en renforçant les mesures de lutte contre la corruption et la protection des droits des personnes.

4.2 Consolider les bases d'une diplomatie de développement et favoriser l'implication de la diaspora

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables députés,

Notre pays peut s'enorgueillir d'être redevenu une destination diplomatique de choix mais également un partenaire diplomatique crédible, consulté et écouté, faisant office de porte-parole des causes africaines au sein des grandes instances et des fora internationaux.

Cette place de choix, il la doit au leadership du Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur Macky SALL et à la qualité de notre diplomatie qui continuera, sous son impulsion, à rayonner à travers le monde.

Grâce à une diplomatie d'influence efficace au sein des grandes organisations, le Sénégal entend encore marquer de façon plus active sa présence sur la scène internationale.

Le XVème Sommet de la Francophonie prévu à Dakar dans les prochains jours, sera une autre occasion de conforter le rayonnement international de notre pays.

La diplomatie économique a aussi un rôle stratégique à jouer pour la réussite du PSE, y compris par la prise en charge des enjeux sécuritaires dans la sous région.

Notre diplomatie s'attachera également, à la promotion et la protection des Sénégalais de l'Extérieur, un autre axe prioritaire de notre politique étrangère, en rapport avec la vision du Président de la République, de faire de la Diaspora sénégalaise, un véritable levier du développement économique et social du Sénégal.

La politique définie, à cet effet, en faveur de nos compatriotes expatriés, s'articule autour du triptyque Protection – Promotion – Partenariat.

4.3 Assurer une mise en œuvre des politiques publiques centrée sur la performance

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables députés,

Je voudrais à présent évoquer les facteurs clés de réussite de la stratégie, en rappelant que le PSE est adossé à un Programme d'Actions Prioritaires (PAP) de 5 ans, comprenant des projets ayant un impact décisif sur l'atteinte des objectifs macroéconomiques et sociaux sur la période considérée.

Ce portefeuille comprend également 17 réformes et 27 projets phares identifiés dans les secteurs moteurs qui doivent, par leurs externalités positives et leur capacité à stimuler la création d'emplois et de revenus, impulser une croissance forte, durable et plus inclusive.

L'implication du secteur privé est déjà effective dans les secteurs stratégiques des mines et fertilisants, de l'énergie, de l'agriculture, de l'agro-industrie, du tourisme et de l'habitat.

L'option a également été faite de recourir à des modes de financement innovants pour réduire la pression sur les finances publiques. Des partenariats publics-privés sont en train d'être noués dans les domaines des infrastructures routières, ferroviaires et des industries manufacturières.

Ces partenariats, ainsi que notre ouverture à la finance islamique, à travers les sukuk et Waqf, s'inscrivent dans une option d'amplifier les investissements par des mécanismes de financement innovants, en phase avec nos ambitions.

Les financements publics couvrant les besoins du PAP sont mobilisés à plus de 72%, soit une enveloppe globale de 6.974 milliards de FCFA, reflétant les efforts financiers au plan interne ainsi que la confiance renouvelée de nos partenaires extérieurs à soutenir le PSE.

Pour donner à cette stratégie les meilleures chances de réussite, un système de monitoring avec une plateforme dédiée a été mis en place avec des revues périodiques des performances, sous la haute supervision du Chef de l'Etat.

Des réformes majeures accompagneront l'exécution des projets et la relance de l'économie. Il s'agit, notamment, de l'entrée en vigueur du nouveau Code des marchés publics, de l'effectivité des mesures d'exonération de la TVA sur le matériel agricole, de la mise en œuvre des textes d'application de la Loi sur le Partenariat-Public-Privé, ainsi que la compétitivité des ports et aéroports.

L'Etat poursuivra également la dématérialisation des procédures, le renforcement de la sécurité des investissements et des investisseurs, la promotion des moyens alternatifs de jugement des contentieux économiques et la révision complète du Code des investissements, pour intégrer les priorités mises en exergue dans le PSE.

La finalisation de la réforme foncière, en particulier dans son volet relatif à la sécurisation des investissements sur les terres dédiées aux activités agropastorales, permettra de tirer le meilleur profit de notre adhésion à la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition mais également de la mise en œuvre du PDIDAS, du PRACAS et du développement de l'agrobusiness.

Une attention particulière sera apportée aux réformes relatives à l'amélioration des classements d'attractivité, aux textes sur l'alignement des curricula des enseignements sur les besoins de l'économie, à la révision du Code minier et au Code général des collectivités locales, notamment dans ses aspects concernant les finances locales et le transfert de nouvelles compétences aux pôles-territoires.

Je puis dire aujourd'hui, qu'il n'y a plus de temps que pour le travail !

4.4 Engager les réformes clés avec une Administration renouvelée

Cela m'amène à aborder une question essentielle : Quelle Administration publique pour porter le PSE ?

En effet, face à l'immensité des urgences et des changements profonds attendus dans tous les secteurs, l'Administration est astreinte à travailler avec plus de célérité et de rigueur. Elle internalisera, à tous les niveaux, l'obligation de partage et de reddition des comptes.

Nous avons besoin d'une Administration plus réactive, une Administration qui planifie mieux son action, qui en assure une mise en œuvre diligente et un suivi rapproché, une Administration dont les décisions et choix sont motivés par le souci de la rationalité, de la transparence, de l'efficacité et de l'efficience, une Administration qui sert mieux les usagers du service public.

Des réformes seront engagées, d'ici fin 2015, pour renforcer les capacités d'impulsion de l'Etat avec une Administration motivée, mieux organisée ; une Administration de développement impulsant et encadrant une activité économique compétitive et une croissance régulière.

Ces réformes porteront sur la mise en œuvre d'une stratégie nationale de renouveau du service public grâce à la formation continue des agents de l'Etat et la mise en place d'un système de gestion de la performance.

Le lancement durant le dernier trimestre 2014 du projet de fichier unifié des données du personnel de l'Etat et de l'étude sur le système de rémunération permettront d'asseoir les bases pour une gestion plus efficiente des ressources humaines, une rétribution juste et attractive, respectant l'équité et récompensant l'effort et le mérite.

4.5 Asseoir un dialogue et un partage permanents sur les politiques publiques

Instaurer les conditions d'une gouvernance vertueuse, c'est sacrifier à tout moment à l'exigence de reddition des comptes. A cet égard, nous réaffirmons, ici, la disponibilité du Gouvernement à se présenter tous les quinze jours devant la représentation nationale, pour s'acquitter d'un devoir de transparence, en apportant les éclairages attendus sur les politiques publiques et les questions d'intérêt national.

Le succès du PSE résultera également de la qualité du dialogue large et inclusif avec tous les segments de la Nation et la mobilisation des énergies vers un but commun. Après la signature du Pacte national de Stabilité sociale et d'Émergence économique (PNSSEE), le Haut Conseil pour le Dialogue social vient d'être créé par le Chef de l'Etat.

Ce levier, résultat de concertations fructueuses entre le patronat et les partenaires sociaux, est une opportunité, nous dirons même une chance pour notre pays de créer un climat de travail apaisé, indispensable pour la réussite du PSE.

C'est le lieu de saluer, ici, la générosité et le sens élevé des responsabilités de tous les acteurs qui ont pris part à ce processus et qui ont bien compris les véritables enjeux de l'heure. Je puis déjà annoncer la tenue prochaine d'un Conseil présidentiel sur les conclusions des récentes Assises sur l'éducation.

5. Conclusion

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Honorables députés,

Ce sont là, les grandes lignes de la politique générale que je coordonnerai sous la haute supervision du Président Macky Sall.

Les ambitions sont fortes, mais elles sont à la mesure de nos aspirations légitimes à un mieux être. Nous sommes aujourd'hui à un tournant de notre histoire où les équilibres sociaux exigent une amélioration notable des conditions de vie des populations et de meilleures perspectives pour notre pays.

C'est tout le sens du PSE qui vise à consolider les bases durables d'une activité économique plus intense, générant des emplois pour les jeunes, de la richesse pour les ménages et de la plus value pour l'entreprise.

Je lis dans le regard des sénégalaises et des sénégalais que je croise tous les jours, ou vivant dans le pays profond, cette envie irrépressible de progrès social. Je ressens chez nos compatriotes de nos villes, de nos campagnes et de la Diaspora, cette confiance retrouvée, cet espoir qui se consolide, cette foi dans nos moyens et dans la justesse de nos options.

Nous le croyons tous, transformer le Sénégal est possible, à condition de faire preuve de plus de discipline et de rigueur dans le travail. Travailler ardemment, avec vigueur, en remettant chaque jour le métier sur l'ouvrage, c'est là la clé du progrès économique et social.

Les moyens pour relever ce défi résident dans le génie créatif de notre Peuple, un Peuple qui a su à toutes les périodes charnières de son histoire, faire preuve de qualité exceptionnelle d'action, de générosité et de solidarité.

Osons donc nous engager, ensemble, dans la voie du progrès pour construire le Sénégal de nos rêves.

Osons entreprendre pour engager, de manière résolue, la construction d'une société plus juste et plus inclusive, une société plus équitable, plus solidaire, une société où la prospérité doit constituer un levier pour élargir les services sociaux de base et servir de rempart contre l'exclusion sociale.

Aussi, le Président Macky Sall invite-t-il tous les sénégalais, au-delà des différences et des positions partisans, à puiser au plus profond d'eux-mêmes, l'énergie nécessaire pour soutenir l'effort et les sacrifices indispensables, pour emprunter de façon irrémédiable, la voie vers l'émergence.

Que le Tout Puissant inspire nos actions dans cette direction.
Je vous remercie de votre bien aimable attention.